

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je sou mets à votre approbation les projets de voirie et d'alimentation en eau potable suivants :

1o) Couverture de caniveaux au Chaudron (4ème tranche)

L'opération consiste à poursuivre la couverture des caniveaux dans les Rues Roger Payet, Jacob de Cordemoy et Indiana, sur une longueur totale de 240 mètres.

L'opération est estimée à 500 000 Francs, y compris somme à valoir pour honoraires, révision de prix, divers et imprévus.

Le financement sera assuré par une subvention du F.I.D.O.M. et un emprunt auprès de la C.R.C.A.M.R..

Inscription budgétaire au chapitre 902 - article 233-095 du Budget 1986.

2o) Réfection du Rond-Point du Jardin de l'Etat

Dans le cadre de la rénovation de la Rue de Paris, la Municipalité envisage d'aménager le Rond-Point du Jardin de l'Etat.

Le projet prévoit une réfection complète de la chaussée et des trottoirs.

L'opération est estimée à 2 000 000 Francs, y compris somme à valoir pour honoraires, révision de prix, divers et imprévus.

La dépenses sera imputée sur le chapitre 905 - article 233-085 du Budget de 1986.

3o) Liaison A.E.P. Moulin à Vent / Sainte-Clotilde

La Municipalité a décidé de réaliser les travaux de liaison eau potable entre le réservoir de Moulin à Vent et le Chemin Tessan à Sainte-Clotilde, en coordination avec l'opération Boulevard Sud.

Une première tranche a été réalisée en 1984 entre le C.D. 60 et le Chemin Sévagamy. La deuxième tranche permettra de terminer la liaison entre les Chemins Sévagamy et Tessan.

L'opération est estimée à 550 000 Francs, y compris somme à valoir pour honoraires, révision de prix, divers et imprévus.

Le financement sera assuré par une subvention du F.I.D.O.M. et un emprunt auprès de la C.D.C..

La dépense sera imputée sur le chapitre 902 - article 233-100 du Budget de 1986.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

.../...

M. GERARD G. : Je pense aux accidents qui ont déjà eu lieu au Chaudron.

LE MAIRE : Depuis un certain temps, il n'y en a plus guère.

M. GERARD G. : Il y a toujours des risques.

LE MAIRE : Oui, bien sûr.

M. ANNETTE : Quel serait le coût pour la couverture de la totalité des caniveaux de ce quartier ?

LE MAIRE : Autrefois, on nous reprochait de ne pas le faire. Maintenant qu'on couvre les caniveaux, il faut en faire davantage.

M. GERARD G. : Oui. Pourquoi ne pas les couvrir complètement ?

M. GERARD M. : On ne peut effectuer un transfert tel que vous le suggérez. La réfection du rond-point du Jardin de l'Etat est financée en partie par des fonds du versement transport. Par conséquent, ces sommes ne peuvent pas être transférées pour la couverture de caniveaux du Chaudron.

M. GERARD G. : Vous venez de dire, vous-même, que cela serait financé "en partie" par le versement transport. Alors, quelle est la partie ainsi couverte et celle qui n'est pas financée par ce versement ? Sur cette somme de 2 000 000 Francs, que représente en clair le versement transport ?

LE MAIRE : Nous n'avons pas sous les yeux le détail du financement de cette opération. Il pourra vous être fourni sur demande.

M. GERARD G. : En admettant qu'il s'agisse d'une somme de 1 500 000 Francs, il reste 500 000 Francs versés par la Mairie. Je propose que la différence soit versée sur l'opération de couverture des caniveaux du Chaudron.

LE MAIRE : Malgré cela, la couverture ne sera pas réalisée en totalité. Il y aura quand même un reliquat.

M. GERARD G. : Combien faudrait-il pour terminer cette opération ? On pourrait éventuellement rogner sur d'autres financements.

LE MAIRE : Pour tout terminer, il faudrait encore trois fois et demie à quatre fois cette somme de 500 000 Francs.

M. ANNETTE : Cela fait trois ans qu'on couvre les caniveaux du Chaudron.

M. GERARD M. : On a déjà réalisé la majeure partie de ces travaux, et couvert les caniveaux des quartiers les plus fréquentés. Il n'y a plus eu d'accidents importants dans ce secteur depuis au moins trois ans.

M. ANNETTE : Il resterait donc encore pour 2 000 000 Francs de trottoirs à couvrir au Chaudron.

M. CROCHET : Il reste six cent soixante-dix mètres de caniveaux à couvrir.

LE MAIRE : On en a déjà couvert deux mille sept cents mètres. Il est temps bien sûr de constater qu'il serait nécessaire de terminer l'opération.

Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE DES VOTANTS (4 abstentions).